

**Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 28 octobre 2024, de 20h00 à 21h40 - Salle paroissiale – Maison de Commune			
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	LC
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	LC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV
	Membre - Secrétaire du Bureau - Ecoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	LC
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – membre du Bureau - Ecoles	Chantal Roh	CR	LC
	Membre – Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR
	Membre - Rapporteur Cogest	Xavier Berthouzoz	XB	AV
	Membre – Cogest - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre – Relecture/rédaction	Christine Cavallera	CC	PLR
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	LC
	Membre – Edilité	Adem Durakovski	AD	LC
	Membre - Cogest	Pietro Falco	PF	LC
	Membre	Manuel Luis Ferreira	MLF	PLR
	Membre - Cogest	Mathieu Fournier	FM	LC
	Membre - Ecoles	Julien Girod	JG	AV
	Membre – Rapporteur RCO	Stéphanie Glassey	SG	LC
	Membre - Cogest	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre – Edilité - Ecoles	Pascale Moos	PM	LC
	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV
	Membre – Cogest	Cindy Papilloud	CP	LC
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	
Membre - Président Cogest	Daniel Roh	DR	PLR	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	
Membre – RCO - suppl. Cogest	Arnaud Zufferey	AZ	AV	
Membre – Edilité - Ecoles	Laurent Zufferey	LZ	AV	
Excusés	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	LC
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	EC	LC
Absents				

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 17 juin 2024 (envoi du 7.10.24)
3. Règlement sur le cimetière communal
  - Message du Conseil municipal
  - Message et rapport de la commission ad hoc
  - Discussion et vote
4. Demande pour l'octroi d'un cautionnement d'un montant de CHF 12'930'000.- (douze millions neuf cent trente mille) en faveur de l'association intercommunale de la STEP Vétroz Conthey pour le financement des travaux relatifs au traitement des boues (étape 3)
  - Message du Conseil municipal
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Discussion et vote
5. Postulat du groupe AV pour la création de jardins communautaires
6. Postulat du groupe AV pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel aux Plantys
7. Liste des suspens auprès du Conseil général (état au 30 septembre 2024)
8. Divers

**BIENVENUE**

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente. Il fait le tour des groupes pour les présences (28 personnes présentes. 27 votants).  
La majorité est réunie, le législatif peut donc délibérer.

L'assemblée se lève pour une minute de silence en l'honneur de la maman de Yannick Berner et en soutien aux familles des victimes du drame qui a eu lieu dans notre village cet été.

L'assemblée félicite Cindy Papilloud qui s'est mariée cet été.

Monique Roh-Roduit (MRR), la secrétaire est ravie de la qualité de l'enregistrement du plénum de juin. Le son est maintenant fort et clair. Elle remercie ceux qui ont participé à modifier le système d'enregistrement.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire, MRR, lit l'ordre du jour.  
Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

*L'ordre du jour est accepté tacitement.*

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

Tous les groupes entrent en matière.

Daniel Roh (DR) demande à ce que les paroles du président Olivier Cottagnoud (OC) soient reproduits mot pour mot au point 4. Au sujet du rapport de la Cogest. Il recommande au futur conseil de mettre les compétences comptables et financières dans la future commission de gestion. MRR apportera les corrections.

*Le PV de la séance plénière ordinaire du 17 juin 2024 est accepté à l'unanimité.*

**3. RÈGLEMENT SUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

PMV a imprimé un tableau du règlement, distribué à chaque membre de l'assemblée, afin de permettre au plénum d'y voir plus clair.

Tous les groupes entrent en matière.

**MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Stéphane Papilloud (SP), ce règlement est une mise à jour de l'ancien. Il est très content qu'une année après la mise en chantier, ce règlement soit arrivé. Il recommande d'accepter cette version.

**MESSAGE ET RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

---

Raphaël Roh (RR) rapporte que la commission l'a parcouru avec attention. Les amendements sont tout à fait justifiés. Concernant les montants, ils ne les ont pas étudiés. Il recommande d'accepter le texte.

Le règlement est passé en revue par l'assemblée.

Amendement sur l'article 6, déposé par l'AV, propose de remplacer le terme « religieux » par « funéraire » pour être plus générique.

Les groupes Le Centre et PLR le trouvent tout à fait justifié.

*L'amendement sur l'article 6 est accepté à l'unanimité.*

XB, amendement sur le point 3 de l'annexe au règlement, déposé par l'AV, propose de s'aligner pour l'urne déposée en et hors terre au tarif de 500.— au lieu de 1'500.—

FF intervient car l'amendement n'est pas recevable. C'est du ressort du Conseil municipal de fixer les taxes. Il espère que le CM entendra les demandes.

Alexandre Roh (AR), ajoute que le montant de 1'000.-- serait acceptable.

SP répond que, renseignement pris auprès de M. Quarroz, les prix pratiqués par Vétroz sont tout à fait moyens, par rapport à ce qui se pratique ailleurs. Il y a eu des investissements, cette année, dans les installations pour de nouvelles cases au columbarium à hauteur de plus de 165'000.—. Contrairement à un monument de tombe qui est pris en charge par les familles des défunts, c'est la commune qui prend en charge la grave et la photographie sur la plaque du columbarium. Puisque nos columbariums sont maintenant prévus pour 2 voire 3 urnes, nous pourrions facturer 1500.- pour la première personne et ne faire payer que l'inscription et la photo aux suivants. Il soumettra ces points lors du prochain conseil.

PMV, nous devons suivre l'aspect légal. Il est évident que la Municipalité ne cherche pas à faire de bénéfices dans ce domaine.

**DISCUSSION ET VOTE**

---

Le Bureau s'isole pour discuter de la 1<sup>ère</sup> lecture. Il propose à l'assemblée d'accepter en une seule lecture, selon l'article 31 du RCG. La commission relecture fera son travail.

PMV remercie la commission et ceux qui ont participé à son élaboration.

*Le règlement sur le cimetière communal est accepté à l'unanimité.*

**4. DEMANDE POUR L'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT D'UN MONTANT DE CHF 12'930'000.- (DOUZE MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE) EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA STEP VÉTROZ CONTHEY POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AU TRAITEMENT DES BOUES (ÉTAPE 3)**

**PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

---

Pas de présentation par le CM.  
Tous les groupes entrent en matière.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

---

Xavier Berthouzo (XB) présente le rapport de la Cogest.

**DISCUSSION ET VOTE**

---

Pas d'intervention de l'assemblée.

XB présente les conclusions de la Cogest et recommande l'acceptation de l'octroi du cautionnement demandé.

PMV remercie tous les membres de la Cogest pour leur discret travail et la Municipalité pour sa participation.

*La demande pour l'octroi d'un cautionnement d'un montant de CHF 12'930'000.- (douze millions neuf cent trente mille) en faveur de l'association intercommunale de la STEP Vétroz Conthey pour le financement des travaux relatifs au traitement des boues (étape 3) est acceptée à l'unanimité.*

## 5. POSTULAT DU GROUPE AV POUR LA CRÉATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES

### PRÉSENTATION PAR LES POSTULANTS

Julien Girod (JD) présente le postulat. [Annexe 1 et 1a](#)

Tous les groupes entrent en matière.

### DISCUSSION ET VOTE

Le Centre et le PLR demandent de rejeter ce postulat.

Pietro Falco (PF) intervient [Annexe 2](#)

AR, le groupe pense qu'en considérant la raréfaction des terres arables et les difficultés que notre agriculture professionnelle doit affronter, nous ne soutiendrons pas ce postulat puisqu'il nous semble très difficile de faire cohabiter agriculture professionnelle et jardins communautaires.

JG trouve un peu dommage, car les 2 points qui ont été mentionnés en amont ne sont pas valables de son point de vue. Il y a des endroits qui peuvent ne pas entrer en conflits avec les professionnels. Ils peuvent être recensés sans efforts par la Municipalité. C'est un mauvais commentaire du groupe LR.

Il ne comprend pas non plus la position du groupe du Centre, les ressources certes, les gens ne savent pas forcément jardiner. Certains auront besoin d'un appui. Il pense que Vétroz est bien situé avec l'École d'agriculture et le centre de compétences et de recherches agricoles au sud. Il y a peut-être la possibilité de créer des synergies en demandant aux élèves de ces structures de venir enseigner aux jardiniers amateurs. Il vaudrait la peine de leur demander avant d'en déduire que cela causerait de frais exorbitants pour la commune.

*Le postulat du groupe AV pour la création de jardins communautaires est refusé par 16 voix contre 9 et 2 abstentions.*

## 6. POSTULAT DU GROUPE AV POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL AUX PLANTYS

### PRÉSENTATION PAR LES POSTULANTS

XB présente le postulat. [Annexe 3 et 3a](#)

DR intervient, le point pour l'UAPE, discuté avec la Conseillère en charge du dicastère, nous avait été communiqué comme difficile en tenant compte des normes et règlements en la matière. Il n'est pas possible de transformer un espace UAPE et espace cantine à différents moments de la journée. Cette demande a déjà été faite 3 ou 4 fois. Est-ce vraiment utile d'y revenir via un postulat ?

FF partage les craintes exprimées par DR. C'est un sujet qui revient régulièrement à la table du CG. Il y a un projet sur la table du CM. En leur sens, ce postulat n'est pas utile.

AR le groupe se demande pourquoi un postulat maintenant ? C'est un sujet primordial qui devrait être une priorité pour l'équipe qui siègera d'ici quelques mois à la table du CM.

SP a une grande satisfaction quand il voit l'inquiétude de l'AV pour cet emplacement alors que c'est un membre de votre groupe qui est responsable de ce dicastère au CM. Il a fait beaucoup pour ces différents projets. Il fréquente les terrains de foot tous les week-ends, surtout à Vétroz, et souris quand il y a des personnes qui s'inquiètent pour ce projet alors qu'ils ne sont au terrain qu'en période d'élection. Il y a un dossier complet qui date de 2021 (Wenger et Astori) qui a été refusé. Le montant était de 780'000 francs. Ce dossier peut être ressorti, car les prix sont toujours valables pour 2024. (Bâtiment multifonctionnel avec cuisine, 4 vestiaires supplémentaires, un espace pour 100 personnes qui peut être loué. La cantine peut servir également à l'athlétisme).

### DISCUSSION ET VOTE

*Le postulat du groupe AV pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel aux Plantys est refusé par 16 voix contre 7 et 4 abstentions.*

**7. LISTE DES SUSPENS AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL (ÉTAT AU 30 SEPTEMBRE 2024)**

**COMÉCOLE : TRAVAUX EN COURS**

PMV : il aurait été agréable de liquider cela cette année, mais cela semble difficile. Le Conseil général actuel tâchera que les travaux déjà accomplis ne soient pas perdus et que les collègues qui siègeront à partir du 1<sup>er</sup> janvier ne repartent pas à zéro. Il y aura rencontre entre la présidence du Bureau et les membres de la commission le 6.11.2024. Ceci afin de tenter de faire redémarrer les travaux de cette commission.

Laurent Zufferey (LZ) : informe qu'il a fait remonter un dysfonctionnement de la commission auprès de HMC sa cheffe de groupe. On va essayer de parler de ce qui s'est passé et du travail effectué et on en tirera les conséquences.

**COMÉDIL : TRAVAUX EN COURS**

PMV : mandat réactualisé du règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'économie, remis le 15.07.24. Il demande le rapport pour le 21.11.24 afin qu'il fasse partie de l'ordre du jour de plénum de décembre.

Mandat du règlement d'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments. C'est une prolongation de 2 ans qui est demandée par le CM afin de pouvoir travailler sur ce règlement. Dans le cas de refus, le CM ne pourra plus gérer ce dossier dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Mandat de la zone des Canada, transmis à la mi-août. Il rappelle que ces zones sont passées en zone de protection pour éviter qu'elles finissent en "parc à garages".

OC : la Municipalité avait créé cette zone de réserve avec un interdiction afin d'éviter de n'avoir que du pur stockage, stérile en matière de retour financier pour la commune. Il est important que cette zone réservée par le législatif. Dans le cas contraire, on peut imaginer que des promoteurs en prendront possession car la zone est très rentable pour eux. On peut imaginer l'arrivée de demande d'autorisation de construire dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est très important de statuer sur ces 2 mandats avant le prochain plénum.

PMV : M. Roh il faudra tenir ces délais.

Raphaël Roh (RR) : quand la Comédil reçoit un mandat, il le traite après avoir fini d'en traiter un autre. Faute de rapporteur, jusqu'à ce qu'il prenne cette tâche à sa charge, ce mandat qui a été traité en début n'as eu de rapport traité qu'aujourd'hui.

À la suite de ce souci, il a demandé un échancier pour connaître les délais. Pour le moment, sa commission s'y tient.

Le gros mandat sur la révision du programme de subvention de Vétroz. Il date du 30.11.2022. Puis nous avons reçu un mandat réactualisé le 15.7.2024. La commission arrive au bout. Il sera terminé pour le 21.11.2024 au plus tard.

Le mandant pour la prolongation du règlement à l'encouragement à la rénovation. Nous l'avons reçu le 16.8.2024. Il a été traité. Le rapport sera transmis le 21.11.24 au plus tard.

Le mandat de prolongation de la zone réservé des Canada sera traité le 11.11.24 avec un transmis pour le 21.11.24.

PMV demande si c'est possible de transmettre les rapports au fur et à mesure afin qu'il commence la préparation du plénum de décembre.

**COGEST : TRAVAUX AVEC LA COGEST DE CONTHEY POUR LA STEP ET LA RUE DES VERGERS**

PMV : qu'en est-il pour le crédit d'engagement pour la rue des Vergers ?

DR : la Cogest a reçu le rapport de la Comédil il y a 2 semaines. Il l'étudiera lors de leur prochaine séance de la Cogest.

PMV : règlement d'utilisation du domaine public ?

DR : la Cogest a reçu le rapport de la Comédil il y a 2 semaines. Il l'étudiera lors de leur prochaine séance de la Cogest.

DR est interpellé par le tout et n'importe quoi qui est confié à la Comédil. La réserve de la zone des Canada n'a pas à passer par eux par exemple.

Pour la Comécole, j'aimerais rappeler à son président qu'il y a un règlement du CG qui indique clairement le rôle d'un président et ce qu'il ne peut pas faire.

Si un membre de la Cogest ne siège pas, ce n'est pas mon problème en qualité de président, c'est celui de son groupe. La Cogest continue à siéger pendant ce temps-là.

Nous avons des bases légales claires et précises. Il faut savoir s'y tenir. Ce n'est parce qu'un membre ne vient pas siéger plusieurs fois qu'il faut bloquer le travail d'une commission pendant 3 mois.

HMC pour répondre à DR, elle comprend la base légale, mais c'est tout à l'honneur de ceux qui vivent un dysfonctionnement de remonter le problème. Il y a des problèmes dans tous les groupes, le Bureau a fait son travail afin de privilégier la coordination.

PMV : nous sommes tous des miliciens et faisons tous de notre mieux.

## 8. DIVERS

XB intervient sur le jardin pédagogique de Bresse. [Annexe 4](#)

SP prend la parole en l'absence de M. Kuster. Il propose à l'AV d'exposer la question en séance de groupe car c'est leur Conseiller qui est en charge de ce dossier. Il ne va pas mettre le paysagiste des travaux publics de la commune au service de ces jardins. Il y a bien d'autres travaux à faire dans la commune. Si nos services n'avaient pas pris en charge de semer l'herbe, il y aurait encore des tas de terres à cet endroit. Parlez entre vous avant de déposer un postulat.

XB répond que c'est de la belle mauvaise fois. Ce n'est pas que son service, mais aussi aux écoles d'y participer. Il y a un projet très bien ficelé qui n'a pas été mis en application pour des raisons qui lui sont inconnues. Les travaux publics ont-ils reçus de nouvelles instructions ? Il rappelle également qu'il y a la séparation des pouvoirs et que les informations de l'un ne peuvent pas transparaître chez l'autre. Un principe à respecter.

SP s'interroge à ce sujet.

MRR prend la parole en sa qualité de membre de la Comécole, elle tient tout de même à dire des choses, sans trahir ce qui s'est dit dans ladite commission. Une commission est effectivement composée de miliciens. Chantal Roh s'est occupée de son papa, qui a eu des ennuis de santé graves sur une partie du printemps et le début de l'été. Elle est rapportrice, contre son gré, puisque ce rôle lui a été attribué par tirage au sort. N'ayant pu siéger, quelqu'un d'autre s'est proposé pour prendre les PV à sa place. Aucun PV n'a jamais été envoyé. Elle n'est au courant de rien, la commission est complètement gelée. MRR a multiplié ses demandes de PV et de reprise des travaux. Demandes faites, par tous les canaux de communication, y compris oralement. Ce règlement est important pour les familles de cette communauté. Il était important de terminer ces travaux avant la fin de la législature et elle l'a rappelé à plusieurs reprises, mais tout est resté figé.

XB intervient sur l'audit des travaux publics. [Annexe 4](#)

SP : nous n'avons fait qu'engager des gens pour remplacer ceux qui avaient démissionnés. Nous n'avons pas de forces supplémentaires. Cet audit a eu lieu en 2021, il verra s'il est utile de le transmettre après le 10.11.24.

OC contrairement à ce que beaucoup pensent, le président de commune n'a pas le pouvoir de forcer un conseiller à agir ou à remettre un document. C'est le Conseil municipal qui peut intervenir.

DR cela sous-entend qu'une majorité du Conseil municipal ne veut pas transmettre cet audit ?

SP on le laissera dans la bibliothèque où vous aurez loisir de le lire dès le 01.01.2025

OC désire être transparent avec DR. Cet audit a souvent été demandé et Me Fanti s'est chargé de veiller à la protection des données dans son contenu. Le Conseil municipal a demandé à SP de remettre cet audit à une certaine date. Il avait promis qu'il le faisait au plus tard ce soir.

XB la loi Libda stipule que la remise doit se faire dans la 10 jours après la demande. Cela fait plus d'une année maintenant.

DR dit qu'il y a eu engagement d'entreprise de paysagisme pour faire de la fauche.

SP oui un mandat a été donné à Bronja pour les torrents ouest.

MRR se permet d'ajouter à l'attention de tous les intervenants qu'ils recevront son traditionnel e-mail pour les annexes au PV.

Elle rappelle également que les décomptes d'heures et de frais des commissions et séance de préparation des groupes devront lui être remis au plus tard à l'issue du plénum du 16.12.2024. Toutes les heures et frais non soumis à ce moment-là, seront pris en compte en 2025 et payés au début 2026.

PMV remercie JG pour l'organisation de la visite du site de l'hôpital et au groupe AV pour l'organisation de la suite de cette sortie du CG.

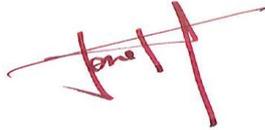
La prochaine séance aura lieu le 16.12.2024, concernant le budget 2025. Elle commencera à 19h.

La séance est close à 21h40

Ainsi fait à Vétroz, le 28 octobre 2024

---

Pierre-Michel Venetz  
*Président du Conseil général*



Monique Roh-Roduit  
*Secrétaire du Conseil général*

